

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



N° 19 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le 05 FEV 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques que la ligne directrice relative aux exigences des études de bioéquivalence et d'équivalence thérapeutique ainsi que celle relative au recrutement et à la formation sont désormais disponibles sur le site web de l'ANPP via le lien suivant :

<https://anpp.dz/fr/guidelines/>